

Compte-rendu de la réunion du 13 juin 2008 – Péronne – 10h

Commission Thématique « Gestion et protection des milieux naturels »

Etaient présents (13) :

Monsieur Bernard DECROIX, Président de la Commission Thématique « Gestion et protection des milieux naturels » et Président de l'ASPEE
Mademoiselle Anne SIRON, Conseil Régional de Picardie
Messieurs Jean-Paul VORBECK et Michel VANDEVOORDE, DIREN Picardie
Madame Camille HELIE, Conservatoire des Sites Naturels de Picardie
Monsieur Francis CATHELAIN, ONEMA Somme
Messieurs René GIULIANI et Martin DUNTZE, Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Madame Isabelle BODIN, Syndicat de la Vallée des Anguillères
Monsieur Denis BOULANGER, ASPEE
Monsieur Olivier MOPTY, Directeur de l'AMEVA
Mademoiselle Adwen LYNCH-MACPHERSON, stagiaire sur le SAGE Haute Somme
Mademoiselle Mélanie LECLAIRE, Animatrice du SAGE de la Haute-Somme

Etaient excusés (12) :

Monsieur Bernard LENGLET, Président de la Commission Locale de l'Eau
Madame Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois Picardie
Monsieur Jérôme LITTIERE, Conseil Général de l'Aisne
Mesdames Stéphanie LUCAS et Claire CROCHET-DAMAIS, Conseil Général de l'Oise
Monsieur Jean-François BLONDEL, Conseil Général du Pas-de-Calais
Monsieur Bernard HITIER, DISEMA de la Somme (DDAF Somme)
Monsieur Michel DURAND, MISE de l'Aisne (DDAF Aisne)
Monsieur Jacques MORTIER, Président de la Commission Thématique « Gestion de la ressource », Président de l'Association agréée "Pour le littoral picard et la Baie de Somme" et administrateur de l'Agence de bassin Artois Picardie
Monsieur Dominique CAPLIN, ONEMA Aisne
Monsieur Marc DARRAS, Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Madame Sophie MARET, Communauté de Communes du Pays Noyonnais
Agence de l'Eau Artois Picardie, Mission Picardie

Etaient absents (5) :

Conseil Général de la Somme
Conservatoire Botanique National de Bailleul
Monsieur Vincent REVEL, Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin
Monsieur Daniel DERLY, Maire d'Eclusier-Vaux

Contact

Commission Locale de l'Eau de la Haute-Somme
Mélanie LECLAIRE, animatrice du SAGE Haute Somme
Structure porteuse - AMEVA
32 route d'Amiens, 80480 DURY
Tel/Fax : 03.22.33.09.97/03.22.90.91.80
sagehautesomme@orange.fr

L'ordre du jour était le suivant :

Présenter l'avancement de l'état des lieux de la Commission Thématique « Gestion de la ressource », discuter le contenu, le compléter et le valider.

Les points qui ont été abordés sont les suivants :

1. Bref rappel sur l'élaboration d'un SAGE, le fonctionnement du SAGE Haute-Somme et la démarche de travail pour réaliser l'état des lieux ;
2. Présentation de l'avancement de l'état des lieux de la Commission Thématique ;
3. Proposition de quelques pistes d'actions ;
4. Perspectives de travail de la Commission.

Chaque point a été présenté dans le document de travail distribué aux participants en début de réunion. Ce document de travail et le compte-rendu de la réunion sont consultables sur le site Internet :

<http://ameva.org> : rubrique « Actions-Projet » - SAGE Haute-Somme

Monsieur DECROIX, Président de la Commission Thématique « Gestion de la ressource » ouvre la réunion en remerciant les participants d'être présents, puis il resitue brièvement la thématique de la Commission et laisse la parole à Mademoiselle LECLAIRE, animatrice du SAGE Haute Somme.

1. Contexte

Mademoiselle LECLAIRE invite les personnes présentes à faire part de toutes remarques ou compléments d'informations nécessaires à l'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic.

Elle commence par rappeler que l'élaboration d'un SAGE comporte 3 phases et que la deuxième phase est en cours. Elle indique que l'élaboration de l'état des lieux du SAGE Haute Somme est articulée autour de 4 Commissions Thématiques :

- ✓ **Gestion et protection des milieux naturels**
- ✓ Risques majeurs
- ✓ Gestion de la ressource
- ✓ Activités économiques

Elle rappelle également que le périmètre du SAGE s'étend sur 4 départements (Somme, Aisne, Oise et Pas-de-Calais), soit 264 communes.

Elle explique ensuite la démarche de travail qui est constituée de 4 étapes. Elle propose un échéancier avec une première présentation de l'état des lieux de la Commission en avril 2009 et la présentation de l'état des lieux du SAGE en septembre 2009.

Elle mentionne ensuite les membres qui sont associés à la Commission Thématique et indique que d'autres membres peuvent être ajoutés.

Elle rappelle que le SAGE doit être compatible avec le SDAGE Artois-Picardie qui est en cours de révision et qu'il doit répondre aux objectifs de la DCE.

Mademoiselle LECLAIRE continue en indiquant qu'à l'issue de l'état des lieux, deux documents devront être rédigés :

- ✓ Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durables (PAGD) ;
- ✓ Un règlement opposable aux tiers.

2. Avancement de l'état des lieux

Mademoiselle LECLAIRE commence par présenter le réseau hydrographique du bassin versant de la Haute Somme.

Monsieur DECROIX insiste sur le fait qu'il faut bien différencier les masses d'eau artificialisées et/ou modifiées des masses d'eau naturelles.

En ce qui concerne le projet de canal Seine-Nord-Europe, monsieur VANDEVOORDE note qu'il ne devrait y avoir aucun rejet dans ce canal.

Monsieur VORBECK ajoute que des rejets existent dans les canaux actuels et que cela pose d'importants problèmes de pollution et de sédimentation.

Monsieur DECROIX s'interroge sur l'évolution de la qualité de l'eau du bassin versant, notamment pour 2007.

Monsieur VORBECK répond que les tendances sont stationnaires, excepté pour la Cologne où une légère amélioration a été observée.

Mademoiselle LECLAIRE note que l'Omignon est le seul cours d'eau du territoire du SAGE à avoir comme objectif l'atteinte du bon état écologique pour 2015. La Cologne doit atteindre le bon état écologique en 2021.

Monsieur VORBECK ajoute que la présence d'HAP dans certains cours d'eau est un des facteurs déclassants pour l'atteinte du bon état chimique.

En ce qui concerne les indices biologiques, monsieur VANDEVOORDE indique que l'IBGN est encore utilisé, mais qu'un nouveau protocole a été mis en place (réalisation de 12 prélèvements au lieu de 8).

Mademoiselle LECLAIRE continue avec le bilan des concentrations en PCB sur le bassin versant.

Monsieur DECROIX indique qu'un plan d'analyses PCB devrait paraître d'ici la fin de l'année.

Monsieur CATHELAIN ajoute qu'une enquête publique et départementale est lancée, mais que les prélèvements sont toujours en attente. Il précise qu'il y a une station de prélèvement national sur le territoire située à Saint-Christ-Briost.

En ce qui concerne les ZNIEFF, monsieur MOPTY souligne qu'il serait intéressant de connaître le pourcentage de milieux aquatiques.

Madame BODIN indique que les communes d'Eclusier-Vaux et Morcourt dans la Somme ont signé un contrat Natura 2000.

En ce qui concerne le statut particulier des eaux closes des étangs de la Haute Somme, monsieur CATHELAIN indique que les bassins de pêche peuvent recevoir des financements publics alors que leur utilisation ne concerne principalement que des privés.

Monsieur GIULIANI ajoute la pêche dans ce secteur ne nécessite pas de disposer d'une carte de pêche étant donné le statut d'eaux closes.

Monsieur CATHELAIN souligne le fait que les produits de curage peuvent poser des problèmes lorsqu'il s'agit de zones humides. Cela peut nécessiter l'exportation de ces produits, ce qui peut être relativement lourd.

Madame BODIN complète en indiquant que des erreurs ont pu être commises par le passé en ce qui concerne les curages, mais que désormais des études d'impact sont réalisées.

Monsieur BOULANGER ajoute qu'avec les problèmes croissants de ruissellement, les curages sont plus souvent nécessaires.

En ce qui concerne le Réseau Hydrobiologique et Piscicole (RHP), monsieur CATHELAIN indique qu'il y a un nouveau point de prélèvement à Saint-Christ-Briost (réseau RHP et DCE), que celui de Biaches a été abandonné et qu'il faut vérifier si celui d'Artemps est encore utilisé.

Monsieur VORBECK précise qu'il existe de nombreux réseaux de mesures n'ayant pas tous les mêmes objectifs, notamment le Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS). Les objectifs du RCS sont de donner une image de l'état général des eaux et de disposer d'un suivi des milieux aquatiques sur le long terme.

Monsieur DECROIX demande comment les points de mesures sont choisis.

Monsieur VORBECK répond qu'ils sont déterminés par le Ministère chargé de l'écologie en fonction des problèmes qui existent.

Mademoiselle LECLAIRE indique qu'un bilan de tous ces réseaux sera fait dans le cadre du SAGE.

Mademoiselle SIRON précise que le PDPG de la Somme devrait être officiel pour le deuxième semestre de cette année.

Monsieur DUNTZE ajoute que le PDPG de l'Aisne n'est pas très poussé pour la partie Somme.

Monsieur VANDEVOORDE indique que l'AEAP a réalisé un inventaire des zones humides et qu'il serait intéressant de le récupérer. Il note qu'il faudrait également aborder la populiculture.

Monsieur DECROIX souligne le fait que cette activité est en régression.

Monsieur GIULIANI souligne qu'il existe des conflits d'usage entre les pratiquants de la pêche et ceux du canoë-kayak dans la mesure où les premiers payent un droit de pêche alors que les seconds ne payent rien.

Monsieur VORBECK indique que la DISEMA de la Somme possède un inventaire des ouvrages hydrauliques et qu'il faudrait le récupérer.

Monsieur CATHELAIN s'interroge sur les problèmes de continuité écologique étant donné les nombreux barrages qui existent sur le bassin.

Monsieur BOULANGER répond que la majorité des ouvrages sont franchissables et que les anguilles réussissent à remonter. Il précise qu'il existe un plan anguilles et qu'il faut consulter le Conseil Général de la Somme pour avoir des informations.

Mademoiselle LECLAIRE précise que le SAGE fera état de ces problèmes de continuité écologique.

Monsieur DECROIX conclue en récapitulant les grands points sur lesquels les membres de la Commission ont travaillé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DECROIX remercie les participants et lève la séance à 12h.

Le Président de la
Commission



Bernard DECROIX